VOSGES
terre textile

Dossier de presse

Le 14 avril, toute une filière s'engage

Sommaire :

Les Vosges ont la fibre textile .Page 2

Le fil de l'histoire .Page 3

L'industrie textile vosgienne en chiffres .Page 4

Pourquoi ce label ? .Page 5

Comment obtenir ce label ? .Page 6

Qui sont les entreprises concernées ? .Page 7

Les entreprises labellisées .Page 8

Les partenaires du label .Page 9

Service lecteurs Vosges, terre textile®

www.vosgesterretextile.fr

Contact Presse

Bureau de presse Carine Petrucci

01 45 92 03 04 – visuelspresse@cpconseil.fr

Dossier et visuels téléchargeables sur : www.carinepetrucci.fr

Les Vosges ont la fibre textile

Sous la Révolution française, le département des Vosges fut le premier à s'acquitter de l'impôt et c'est en son honneur que la Place Royale fut rebaptisée Place des Vosges en 1800.

En 2011, ce sont les Vosges, par l'intermédiaire de l'industrie textile, qui font leur révolution. A l'initiative de Paul de Montclos, Président du Syndicat Textile de l'Est (STE), 22 entreprises de la filière textile implantées dans les Vosges se sont fédérées autour d'un projet commun : la création du label « Vosges, terre textile® ». Ce label de terroir industriel marque, à l'instar d'une IGP (Indication Géographique Protégée) ou d'une AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) dans le secteur agro-alimentaire, l'appartenance à un terroir dédié à une activité industrielle reconnue. C'est donc tout naturellement que « Vosges, terre textile® » vient conforter plus de trois siècles d'un savoir-faire reconnu en garantissant l'origine des produits labellisés. Une première pour cette filière qui devrait s'étendre à terme à d'autres zones du territoire français à forte tradition textile.

En quelques mots, le label "Vosges, terre textile®" c'est :

- Mettre en lumière le savoir-faire tricentenaire du textile vosgien
- Inciter le consommateur à devenir un consom'acteur en faisant des choix de consommation éclairés et citoyens
- Fédérer toute la filière textile dans sa verticalité
- Préserver les savoir-faire et les emplois au plan local

VOSGES
terre textile

Le fil de l'histoire

Le label "Vosges, terre textile ®" regroupe les entreprises situées dans le département des Vosges, devenu un haut lieu de la fabrication textile à la fin du 18e siècle. D'abord artisanale, cette activité s'est ensuite développée au 19e siècle en tirant parti de la géographie et des ressources naturelles. Terre « d'eau » par nature, les Vosges disposent de nombreuses chutes d'eau dont on a utilisé la force motrice d'une part et l'acidité d'autre part, nécessaire pour l'ennoblissement. Son climat humide ensuite, particulièrement adapté au travail de la fibre de coton et à même d'assurer un rendement optimal avec une production de poussière moindre. S'appuyant sur une main d'œuvre sérieuse et travailleuse, elle demeure la branche majeure d'une industrie complétée par le travail du bois, la papeterie, la verrerie, le tourisme et le thermalisme.

Au 21e siècle, les Vosges se démarquent et continuent d'innover. L'industrie textile représente différents métiers, tous représentés par les entreprises labellisées : la **Filature**, le **Tissage**, le **Tricotage**, la **Teinture**, **l'Ennoblissement** et la **Confection**. Si les métiers sont restés les mêmes, les techniques en revanche ont changé et ont su évoluer. C'est en 1936 par exemple qu'Henri Crouvezier met lui-même au point un traitement chimique qui rend possible tout le blanchiment et le séchage à l'intérieur. Fini le temps du «blanchiment sur prés» où l'on étendait les tissus à même les champs ou encore celui où la Moselle changeait de couleur selon les bains de teinture. Aujourd'hui encore, le textile assimile des techniques ultra modernes, même si certaines opérations sont toujours effectuées à la main.

L'industrie s'ouvre aussi à de nouveaux champs d'application avec la mise en place de partenariats tel celui de Peltex avec le designer Sam Baron, initié par le R3ILab pour la création de pièces de mobilier ou encore le développement de tissus techniques pour l'outdoor ou les sportifs professionnels.

Filature Tissage Tricotage Teinture Ennoblissement Confection
Linge de maison Produit Chaussant Fourrure synthétique Non-tissé Tricot et tissu technique Vêtement professionnel

VOSGES terre textile

L'industrie textile vosgienne en chiffres :

3090*
Effectifs (Textile)

75*
Sites de production (Textile)

30*
Industries textiles vosgiennes répertoriées

Les Vosges :
2 261 établissements industriels pour **1788** entreprises dont **7 %** liés au textile

Les Vosges sur la scène nationale

Classement national des Vosges (en nombre d'établissements) :

4e pour la fabrication de vêtements de travail
5e pour le tissage
9e pour la préparation de fibres textiles et filature
9e pour la fabrication de non-tissés, sauf habillement

Production totale :

Part de la production nationale :

+ 60 % pour la filature
+ 50 % pour le tissage

Le département des Vosges représente à lui seul plus de
50 % de la production cotonnière nationale

***4000 Tonnes** de fil de coton produits.*

***70 millions de mètres** de tissus ennoblis par an.*

*Chiffres 2009

Pourquoi ce label ?

Le label « Vosges, terre textile® » est l'aboutissement d'une démarche initiée en 2008. Le projet de créer un « Label de Terroir » s'est appuyé sur deux constats : d'une part, le fait que l'industrie textile lorraine pouvait perdurer en s'orientant vers une politique d'image, d'autre part, la prise en compte croissante de l'origine du produit lors de l'acte d'achat par le consommateur, devenu aujourd'hui un « consom'acteur ». Comment l'inciter alors à faire le meilleur choix, en toute conscience et en connaissance de cause, parmi l'offre pléthorique actuelle ?

C'est ainsi que les industriels de la filière textile ont choisi de se donner ensemble les moyens d'asseoir leur légitimité, de défendre leurs valeurs et de se différencier. Véritable marque de fabrique, **ce label vise à identifier les Vosges comme une terre d'élection et de tradition de l'industrie textile et à valoriser les savoir-faire acquis pour certains depuis plusieurs siècles. Il certifie que le produit répond à un cahier des charges précis, notamment sa fabrication dans le massif vosgien**. Pour le consommateur final tout comme pour les acheteurs professionnels et les distributeurs, **c'est l'assurance d'avoir un produit de qualité, prenant en compte divers aspects tels que l'environnement, la traçabilité ou la qualité de fabrication**. Enfin, en identifiant un produit fabriqué localement, il contribue également à assurer la pérennité de ces entreprises et par là même à sauvegarder les emplois sur le plan local.

Comment obtenir ce label ?

Le label s'appuie sur une démarche **volontaire et indépendante** de la part des entreprises intéressées. La législation à laquelle sont soumises les entreprises adhérentes est incomparable par rapport aux autres pays producteurs de textile, notamment asiatiques. Le label « Vosges, terre textile® » va encore plus loin en engageant les entreprises vis-à-vis de leurs différents publics sur un certain nombre de points à respecter, variables selon les métiers mais tous relevant de l'Aire Géographique de Référence.

Un cahier des charges exigeant définit l'ensemble des critères que le produit doit respecter pour mériter le label. Concrètement, pour chaque catégorie de produits, le processus de fabrication a été découpé en 5 grandes opérations (ouvraisons) :

- Création, R&D
- Filature/Fils Teints
- Tissage/Tricotage/Constitution du voile non-tissé
- Ennoblissement
- Confection/Finition
- Logistique

A chacune de ces opérations correspond une valeur en points. Dès lors qu'elle est réalisée dans l'Aire Géographique de Référence par un signataire de la Charte d'Engagement, la valeur de l'opération est attribuée au produit. La **somme** des points obtenus doit représenter **75 % du total** pour obtenir le label.

Chaque entreprise qui a déposé un dossier de candidature validé par la Commission d'Attribution est ensuite soumise à un audit d'usine effectué par le **CETELOR** (Centre d'Essai TExtile LORrain certifié COFRAC), un organisme de contrôle indépendant basé à Epinal. Le label est obtenu pour 3 ans et doit être renouvelé à échéance. Enfin, les produits font également l'objet d'un contrôle annuel de traçabilité. Un contrat de distribution est ensuite signé par les entreprises qui souhaitent commercialiser des produits labellisés selon les règles et modalités d'utilisation définies.

22 entreprises sont déjà labellisées.

Qui sont les entreprises concernées ?

Prestataire de service, intermédiaire, fabricant intégré ou non de produits finis, leur activité ne tient qu'à un fil, obtenu à partir de fibres naturelles ou de fibres synthétiques, qui sera ensuite tissé, teint, tricoté... Elles ont également en commun l'unité de lieu – **toutes peuvent faire appel à des sous-traitants de l'Aire Géographique de Référence, couvrant les départements composant le Massif des Vosges (68, 67, 54, 57, 90, 70 et 88)**. Avec des secteurs d'activité différents et complémentaires dans l'industrie textile, ces entreprises ont choisi de faire front commun et de devenir de véritables partenaires de marque, une marque collective destinée à jouer la carte des Vosges. "Vosges, terre textile®" prend en compte l'intégralité du cycle de production, depuis la filature jusqu'au produit fini, et représente plusieurs métiers, comme autant de savoir-faire : Filature, Tissage, Tricotage, Teinture, Ennoblissement et Confection. De multiples secteurs sont ainsi couverts : le linge de maison, les produits chaussants, la fourrure synthétique, le non-tissé, le tricot et tissu technique ainsi que le vêtement professionnel.

Sur les 30 entreprises de la filière textile répertoriées, 22 dossiers de candidature ont été déposés et acceptés par le Comité de Pilotage.

Certaines entreprises – ou leurs marques – sont connues du grand public avec des produits finis pour l'équipement de la maison ou l'habillement ; d'autres en revanche, très spécialisées, ciblent les marchés professionnels ou publics, d'autres encore sont des intermédiaires fournissant à d'autres industriels des produits semi-finis. **Le label a ainsi le mérite de mettre en lumière l'ensemble des acteurs de la filière textile vosgienne et de valoriser chaque étape de la production**. L'innovation est au cœur de leur métier : automatisation dans la production, mise au point de nouveaux traitements tel le Green sweet chez Garnier-Thiebaut, un traitement anti-tâches révolutionnaire faisant appel à la nanotechnologie.

Green Sweet
Garnier-Thiebaut

Outre la qualité de fabrication, la qualité de l'eau ou de l'air est également devenue un enjeu essentiel pour cette filière locale qui a pris en compte les questions environnementales. Pour un ennoblisseur comme les établissements Crouvezier, dont le métier consiste à ennoblir le tissu, c'est-à-dire à le rendre propre à l'usage auquel il est destiné par différents traitements, la mise en place de stations d'épuration est la condition sine qua non à son activité. Un investissement en constante augmentation, passé de 0,5 % du CA en 1992 à 13 % en 2010.
De la même façon, la proximité de ces entreprises, travaillant comme partenaires commerciaux, permet de réduire les transports et de générer moins de CO^2.

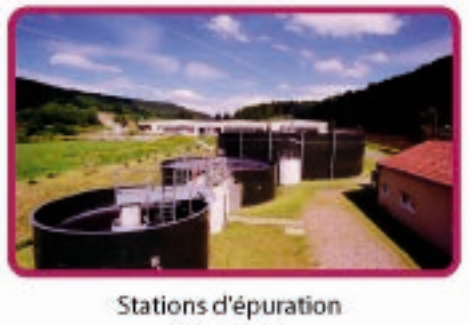

Stations d'épuration
Crouvezier

VOSGES terre textile

Les entreprises labellisées :

1 - Ets Crouvezier Développement – Ennoblissement (Gérardmer – 88)
2 - Febvay France – Création et fabrication de vêtements professionnels et uniformes (Vagney – 88)
3 - François Hans – Confection et fabrication de produits finis marque Blanc des Vosges (Gérardmer – 88)
4 - FTS – Filature et Tissage (Saulxures sur Moselotte – 88)
5 - Garnier-Thiebaut - Tissage, Ennoblissement, Confection et Distribution de linge de maison marque Garnier-Thiebaut (Gérardmer - 88)
6 - HGP Villersexel – Tissage (Villersexel – 70)
7 - Innothera – Produits chaussants à usage médical (bas de contention...) (Nomexy – 88)
8 - K. Industries/Telatex – Tissage, Converting (Ferdrupt – 88)
9 - Maille Verte des Vosges – Tricotage (Saint Nabord Fallières – 88)
10 - Parmentelat & Fils - Ennoblissement (Gérardmer – Le Costet Beillard – 88)
11 - Peltex – Fourrure synthétique et produits dérivés (Saint Dié des Vosges – 88)
12 - Polytex SAS – Produits en non-tissé à usages uniques ou usages courts (Fresse sur Moselle – 88)
13 - SAS Paul Doridant – Ennoblissement (Gérardmer – 88)
14 - SVBC David – Confection à façon de linge plat (Gérardmer – 88)
15 - Tenthorey - Filature, Tissage et fabrications de sacs «citoyens» (Eloyes – 88)
16 - Tissage de la Courbe/ Torrent – Confection et Broderie (Le Thillot – 88)
17 - Tissage Levêque – Tissage (Saint Maurice sur Moselle – 88)
18 - Tissus Gisèle – Tissage, Confection et distribution de linge de lit marque TGL (La Bresse – 88)
19 - TMT – Filature, Tissage et Confection (Le Thillot – 88)
20 - Tricotage des Vosges – Fabrication et commercialisation d'articles chaussants marque Bleu Forêt (Vagney - 88)
21 - Valrupt Industries – Filature, Tissage et Confection marque Bleu des Vosges (Rupt sur Moselle – 88)
22 - Ventron Confection – Confection en linge de maison (Ventron – 88)

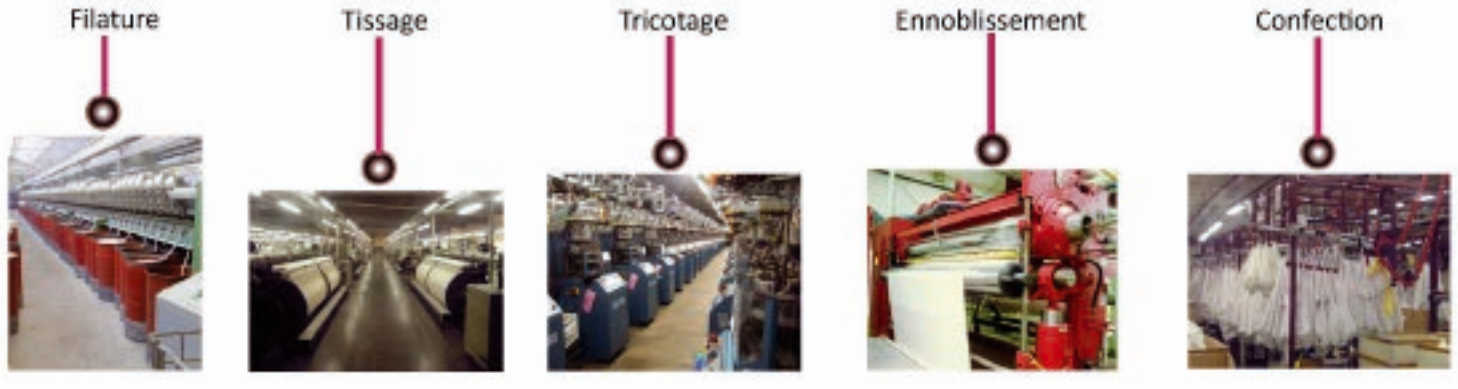

Filature Tissage Tricotage Teinture Ennoblissement Confection
Linge de maison Produit Chaussant Fourrure synthétique Non-tissé Tricot et tissu technique Vêtement professionnel

Les partenaires du label « Vosges terre textile® » :

- La **DIRECCTE** (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) (ex DRIRE)

C'est son étude, réalisée en 2008 sur l'industrie textile lorraine, qui a permis d'identifier les atouts de la filière textile vosgienne et la nécessité d'une action commune pour assurer son devenir. Aujourd'hui, elle apporte son soutien financier au projet à hauteur de 130 000 €. Par ailleurs, la création de ce label dans les Vosges représente une première potentiellement reproductible dans d'autres régions de France, créant ainsi une dynamique interfilière.

- Le **STE** (Syndicat Textile de l'Est) : Syndicat professionnel textile chargé de défendre les intérêts de la profession et de mener toutes les actions pouvant promouvoir l'emploi dans les entreprises de la profession

- La **CIPREV** (Caisse Interprofessionelle de PREVoyance)

- Le **FEDER** (Fond Européen de DEveloppement Régional)

Filature Tissage Tricotage Teinture Ennoblissement Confection
Linge de maison Produit Chaussant Fourrure synthétique Non-tissé Tricot et tissu technique Vêtement professionnel